

### HORIZONTALLEMENT

**I** Dépendance absolue - Engourdi. **II** Fausses sœurs - Plissais. **III** Planète - Contremaître minier - Fort en sucre. **IV** Portât vers l'Orient - Organe de paix - En ruines. **V** Direction - Trésor ou étalon - Sur Seine - Sans queue. **VI** Enzyme - Instrument de musique - Négation. **VII** Du tachistoscope. **VIII** Société téléphonique - Transpira. **IX** Possessif - Alimentation abrégée. **X** Sous sol - Unité monétaire - Noire ou d'Aral. **XI** Palmier - Agence Spaciale - Durillon - Unité de mesure - Canton Suisse. **XII** Démonstratif - Graffiti - Prescription - Début de Diavolo - Liquide organique. **XIII** Souverain - Désert - Baie d'Italie. **XIV** Mouvements de mer - Polynôme. **XV** Conjonction riche - Mouvement - Ont les gavent - Champion. **XVI** Titre d'Ethiopie - Face de médaille - Acide - Claquette. **XVII** Passereaux - Sur l'Alzette - Locaux d'arène. **XVIII** Grade - Située - St Denis du... - Société d'Auto-route du Sud. **XIX** Prévenue - Table de boucher - Général espagnol. **XX** Ouverte - Prénom féminin - A elle - Crochet.

### VERTICALEMENT

**1** L'apanage d'un élu - Père. **2** Mesures de charme - Coiffures d'apparat - Ancien instrument à vent. **3** Boîte à musique - Ancien état Grec - Entravée. **4** Vitesses réduites - État d'Amérique Centrale. **5** Sans importance - Langue - Ne cède pas. **6** Théodolites - Convient. **7** Célèbre bataille - Singe - Possessif - Grecque - Fils de Noé. **8** Nazi - A cette heure - Symbole - Punie. **9** Explosif - Dans les règles. **10** C'est un amour - Ensemble de termes techniques. **11** Commune des Bouches-du-Rhône - Lac des Pyrénées - État éclaté. **12** Fait paraître - De rire - Syndicat. **13** Cap d'Espagne - Critique Italien - Ancien joueur devenu capitaine - Atout maître. **14** Prénom Corse célèbre - Homme qui ne rit jamais - Ancien roi. **15** National socialiste - Action blâmable. **16** Quotidien Anglais - Recrutes - Argile jaune. **17** Ceinture - Organe de paix - Progresse. **18** Rusées - Qualités de la musique. **19** Patrie d'Abraham - Il a son col - Nécessaires en hiver sur les routes. **20** Portées à baisser - Répare l'oubli - Partie du squelette.



REVUE SEMESTRIELLE  
D'INFORMATIONS

N° 36  
JANVIER 1997

# LOU PIJOULEN

## meilleurs vœux



## EDITORIAL

*L'année 1996 a été une étape de transition entre l'ancienne et la nouvelle municipalité. Toutefois, la création d'une 8<sup>ème</sup> classe primaire a obligé la commune à parer au plus pressé et à réaliser des travaux supplémentaires.*

*1996 a été aussi une année de travail intense et difficile sur la révision du Plan d'Occupation des Sols avec à la clef de nombreuses réunions des commissions concernées : en ce début d'année, l'étude entre dans sa phase finale.*

*En corrélation avec cette révision, la réservation des terrains nécessaires à la création d'un deuxième groupe scolaire doit se réaliser dans les meilleurs délais.*

*Donc il reste beaucoup à faire en cette année 1997 qui débute.*

*Qu'il me soit permis à cette occasion de présenter à toutes et à tous mes Vœux les plus sincères.*

*Le Maire*

La Commission Communication remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du "Pijoulen 96" et vous présente ses Meilleurs Vœux pour l'Année 1997



*"Bonne et Heureuse Année"*

Brigitte BONNEAU - Claude JOUFFRET - Jean-Pierre DUFOR  
Pierre JOUVENAL - Jacky VALANCE - Claudine LAURENT

# COMMISSION COMMUNICATION

VIE MUNICIPALE



La municipalité a offert le 7 Décembre dernier le repas de Noël à nos amis retraités âgés de 65 ans et plus. Plus de 200 personnes étaient présentes. Les plats confectionnés et servis par le traiteur "AUTARD" ont satisfait tous les gourmets.

Edith PIAF, présente au rendez-vous par la très belle voix de la charmante chanteuse du groupe "Accord Majeur Production" de St Victor Lacoste, a permis de se souvenir des chansons d'autrefois. Par la suite, les plus dynamiques ont pu se mettre au tango, à la valse et autres danses. Une journée très agréable pour tous.

Monsieur le Maire a pu transmettre aux retraités les Meilleurs Voeux du Conseil Municipal. M. VACARIS, Conseiller Général, associé à cette manifestation, nous a dit sa joie d'être parmi nous, en terminant son allocution par une phrase bien de chez nous :

"SÉ SIAN PA MAÏ - QUÉ SIGUEN PAS MEN - À L'AN QUÉ VEN"

"SI ON EST PAS PLUS- QUE L'ON NE SOIT PAS MOINS -A L'ANNÉE PROCHAINE"

Au cours de cette journée, il est de tradition que nous honorions les personnes ayant eu 90 ans dans l'année

- Mme Marie-Jeanne RODE - M. Théodore PICQUET & M. André GIRARD

*Madame et Messieurs, recevez les plus vives félicitations de l'ensemble de l'équipe municipale.*

## UN PLAN DE VILLE

La Commission Communication a projeté de faire établir le plan de la Commune.

Pour ce faire, des annonceurs seront sollicités. Commerçants, entreprises, artisans, vous qui souhaitez vous faire connaître des Pujaulains et de nos visiteurs, vous êtes concernés.

La municipalité a confié ce travail à C.P.P., une entreprise de Montfavet. M. GINESTE sera votre interlocuteur et lui seul sera porteur d'un courrier accrédité de la Mairie pour la réalisation de ce travail.

Nous espérons que vous lui réserverez le meilleur accueil et qu'ensemble nous pourrons faire établir ce plan fortement de par désiré par tous.

Pour la Commission Communication - Claudine LAURENT

## NOUVEAU SUR LA COMMUNE

CABINET D'ORTHOPHONIE  
Rue Sous Le Vallat - Pujaut

Mme Dominique AUBERT  
vous informe de son départ et de sa  
succession par Mme  
Christine PLAIGUE-ARNOUX  
à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1997

**Vous commencez**  
une activité, vous ouvrez  
un commerce, une entreprise

**FAITES-LE SAVOIR**  
à la Commission Communication.  
Ainsi, nous pourrons en informer les  
Pujaulaises et les Pujaulains.

CABINET DE KINÉSITHÉRAPEUTE  
Rue Sous Le Vallat - Pujaut

Melle Laure VINDOLET  
est heureuse de vous informer qu'elle travaillera  
désormais avec  
M. Mathias LARGERON

## A SAVOIR

MAIRIE

Tél. 04 90 26 40 20 - Fax 04 90 26 33 77

POLICE MUNICIPALE

Tél. 06 09 52 65 77

Le PIJOULEN souhaite vous faire découvrir les différents syndicats intercommunaux dans lesquels la commune est partie prenante.

Aujourd'hui : **LE S.I.A.R.P.**

(Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pujaut)

VIE MUNICIPALE

Créé depuis 1977, il regroupe actuellement sept communes qui sont d'amont en aval : Domazan, Saze, Rochefort, Tavel, Villeneuve, Pujaut, et Sauveterre. L'adhésion des Angles est en cours et sera effective à compter de 1997.

Chaque commune dispose de 3 délégués et l'ensemble forme le Conseil Syndical. Pour notre commune il s'agit de A. Abrard, A. Roche, J. Rouchette. Le Conseil élit le président (J. Rouchette) et le vice-président (G. Bel, maire de Saze).

L'article 3 de la loi du 6/12/92, relative à l'Administration Territoriale, oblige la constitution d'une commission d'Appels d'Offres composée de 5 titulaires et 5 suppléants, en plus du président qui est membre de droit. S'y ajoute la commission des Études, composée d'un représentant par commune, dont le rôle est de recenser les travaux d'entretien à effectuer et d'en suivre l'exécution. Pour Pujaut, Aimé Abrard a été désigné.

La compétence du Syndicat s'exerce sur les grands collecteurs que sont les roubines, les fossés les plus importants, les tunnels et la retenue du Planas.

Pour 1996, après le vote du budget supplémentaire, le budget s'élève à :

☛ Section de Fonctionnement : 1.643.500,00  
☛ Section d'Investissement : 2.253.738,56

La contribution financière de chaque commune adhérente est fonction de l'importance des réseaux à entretenir.

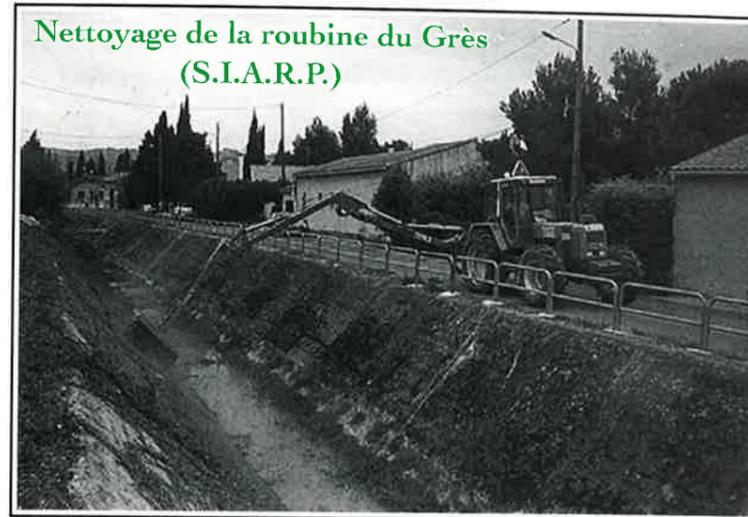
Pujaut	27%	Sauveterre	10 %
Rochefort	22 %	Villeneuve	5 %
Tavel	17 %	Domazan	3 %
Saze	16 %		

A cela s'ajoutent les subventions de l'État, de la Région et du Département.

Mais à travers la décentralisation, l'État se désengage de plus en plus au profit des Conseils Généraux. C'est ainsi qu'à la suite des nombreuses inondations dont a été victime le département, le Conseil Général a décidé la création d'un syndicat mixte départemental pour la protection des eaux. Il soutient que la protection des biens et des personnes ne peut se faire que par une plus grande solidarité. L'intention est louable et on ne peut qu'être d'accord sur le principe. Mais cela pose un bon nombre de questions.

Il n'est pas facile au sein du S.I.A.R.P. de faire admettre et donc de partager la notion d'intérêt général. L'intercommunalité n'est pas encore admise par tous. Alors, qu'en serait-il au niveau départemental ? Que représenteront les problèmes de la région de Pujaut face à ceux des vallées du Vistre, du Vidourle ou du Rhône en Petite Camargue ? Qui décidera de celui qui sera en premier ou en dernier ?

Nettoyage de la roubine du Grès (S.I.A.R.P.)



Nîmes reste le centre de décision et nous sommes loin de Nîmes.

Autre crainte, le coût. L'adhésion au syndicat mixte départemental n'entraînera-t-elle pas une contribution financière des communes sans cesse plus grande ?

A contrario, pourrions-nous nous soustraire à cette adhésion qui sera conditionnelle pour obtenir des subventions ? Cela paraît difficile.

Le S.I.A.R.P. pourra toujours assurer l'entretien des ouvrages existants. Mais qu'en sera-t-il lorsqu'il s'agira de nouveaux travaux entraînant des dépenses nouvelles ?

A ce jour, le syndicat n'a rien décidé. La réflexion doit être menée dans chaque commune car les enjeux sont importants. Ensuite il pourra se prononcer.

Le tableau ci-contre montre que Pujaut est la commune qui a la plus grosse contribution financière au budget du syndicat. Cela est normal compte tenu des longueurs de roubines et autres ouvrages que nous avons. Mais Pujaut reste en aval et continue de subir les affres des inondations qui mettent en périls les habitations des riverains ainsi que les cultures, en recevant les eaux de ruissellement des communes en amont dont certaines accentuent les risques, notamment par défrichement intensif.

Le manque de volonté intercommunale, nous rend de moins en moins crédibles face aux administrations de l'État et bientôt de l'opinion. Certes, des progrès ont été faits au niveau local dans la gestion au quotidien, mais notre travail reste insuffisant. Tout le monde s'accorde pour rétablir la "martillière" du Planas et revoir dans son ensemble le schéma d'évacuation des eaux au pont de la Route du Camp d'Aviation.

Nous devons poursuivre nos efforts à la fois pour nous faire comprendre mais aussi nous faire respecter, car comme le dit le proverbe "La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres". En attendant Pujaut s'inonde...

André ROCHE - Délégué au S.I.A.R.P.

# COMMISSION FINANCES

## BUDGET

► Dans sa séance du Conseil Municipal du 4 Décembre 1996, le budget supplémentaire de la commune a été présenté.

Les dépenses et les recettes de la Section de Fonctionnement s'équilibrent à : 1.424.056,00 F.

Les dépenses et les recettes de la Section de d'Investissement s'équilibrent à : 3.891.264,00 F.

En tenant compte des reports du Compte Administratif de 1995.

Le budget a été adopté à la majorité.

► La parcelle communale située Chemin du Baron le Roy de Boiseaumarie, a été vendue.

Pour la Commission - Claudine LAURENT.

## VIE MUNICIPALE

## RAMASSAGE DES ORDURES

Le Syndicat Intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères doit signer prochainement un nouveau contrat.

Le ramassage s'effectuera désormais pour toute la commune de Pujaut, les

MARDIS - JEUDIS - SAMEDIS

La mise en place de ce service se fera dans les prochains jours.

Une information vous sera faite.

## VIE MUNICIPALE

## COLIS DE NOEL

Les colis de fin d'année ont été élaborés par L'ÉPICERIE "BLANC" et "LE CELLIER DES CHARTREUX".

Constitués de gâteries, agrémentés d'une bouteille de Côtes du Rhône rosé. Ces colis ont été distribués aux personnes ayant 70 ans.

Avec joie, quelques élus ont effectué la distribution le 21 Décembre 1996 en compagnie de jeunes "volontaires", désireux de faire une action dans le secteur social (si nous avons omis une personnes, n'hésitez pas à nous le faire savoir).

# COMMISSION ACTION SOCIALE

## M.L.I.

Les permanences de la Mission Locale d'Insertion (MLI)

auront lieu pour l'année 1997 tous les

LUNDIS de 9h00 à 11h00 aux dates suivantes :

- 13 et 27 Janvier 1997
- 10 et 24 Février 1997
- 10 et 24 Mars 1997
- 7 et 21 Avril 1997
- 5 et 26 Mai 1997
- 9 et 23 Juin 1997

# COMMISSION CADRE DE VIE

## LES MAISONS FLEURIES

L'animation "Maisons fleuries de l'année 1996" s'est clôturée le 16 Décembre dernier par la remise des récompenses communales aux 16 personnes ayant participé au concours 96.

Le jury local a retenu les 6 personnes suivantes pour présenter leur fleurissement respectif aux membres du jury départemental.

- ✧ M. Antoine DEL VECCHIO
- ✧ Mme Pierrette RUGGERI
- ✧ M. Léon LAURENT
- ✧ Mme Josette CATELAN
- ✧ Mme Suzette CHAUDEYRAC
- ✧ M. Paul BOUNIEUX

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la sculpture "La main qui plante" a été octroyée à Mme DEL VECCHIO.

Au cours de sa visite, le jury départemental a souhaité voir encourager Mme Pierrette ILPIDE, non inscrite, mais dont l'aménagement de sa maison a attiré l'oeil du passant.

Merci de l'aimable participation en tant que jury local à :

- ✧ Mme Isabelle MELLONE ✧ M. Serge KLIMENKO et ✧ M. Jacques GAUTHIER

Préparez votre jardin pour l'été prochain.



## CENTRE AÉRÉ "LES CIGALES"

par Brigitte BONNEAU

Pendant les vacances scolaires d'été 1996, 33 enfants de Pujaut âgés de 4 à 13 ans, ont fréquenté le centre de loisirs "Les Cigales" à Rochefort. Jeux de piste, carnaval, chasse au trésor étaient au rendez-vous parmi un large éventail d'activités.

### Pour les petits :

Découverte de la nature (jeux de plein air, jardinage, pique-nique...).

Approche des animaux (poneys, mini ferme...).

Expression (travaux manuels, contes, mimes...).

### Pour les plus grands :

Activités sportives (VTT, escalade, tir à l'arc, bi-cross...)

Expression (jeux de plein air, partir à l'aventure, théâtre...)

Sorties, veillées, mini camp...

Tous les enfants profitent dans la journée de la piscine du centre (elle comporte 2 bassins). Le centre aéré est situé dans un cadre privilégié magnifiquement arboré, les bâtiments sont spacieux et un réfectoire a été inauguré le 11 juillet 1996.

La durée moyenne du séjour par enfant a été de 15 jours, ce qui lui permet de trouver ses repères dans un groupe et de découvrir d'autres centres d'intérêts

### Inscriptions / Tarifs :

Les inscriptions se font en Mairie, les familles sont informées par voie de presse des dates des différentes sessions.

Les tarifs par enfant pour la commune de Pujaut sont de 145 F, la participation communale est de 65 F. Peuvent s'ajouter à cette participation : les bons vacances CAF, les chèques vacances Fonction Publique, les aides aux vacances des Administrations ou Comités d'Entreprises.

### Les prestations offertes - L'accueil :

L'accueil des enfants s'effectue dès 8h00 (petit déjeuner pour les enfants arrivant avant 8h45), déjeuner, goûter, retour de 17h30 à 18h00.

Rappelons que le centre aéré de Rochefort est ouvert pendant les vacances scolaires de Février, de Pâques, de Juillet/Août et Toussaint. Le centre est fermé pendant les vacances de Noël.



## ACCUEIL - INFORMATION HANDICAP

La D.D.S.S. (Direction du Développement Social et de la Santé) met à votre disposition un numéro vert (gratuit) le :  
**0800 20 50 88**

Ce service s'adresse :

- aux personnes adultes handicapées
- à leur entourage
- aux tuteurs
- aux associations
- aux institutions
- aux travailleurs sociaux

## L'ARBRE DE NOEL POUR LES ENFANTS DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

À l'initiative des membres du Conseil Municipal et sous l'impulsion de M. J.P. DUFOUR, les enfants des employés communaux et leurs familles ont été réunis dans la salle polyvalente afin de célébrer la fête de Noël.

Le maire Jacques ROUCHETTE, entouré de ses collaborateurs, a lui-même distribué à chaque enfant un jouet offert par le Conseil Municipal. Ce geste a été apprécié par tous, petits et grands, il faut souligner que c'est une première en son genre. La soirée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié au milieu des enfants, très enthousiastes, qui ont rapidement ouvert les paquets pour découvrir leur cadeau.

Pour la Commission Aide Sociale  
Claudine LAURENT

## LE CENTRE DE SOINS ET LONG SÉJOUR PAUL GACHE

L'intervention de l'ordonnance n° 96-346 du 24/04/96, portant sur la réforme de l'hospitalisation publique et privée, a modifié la composition nominative des conseils d'administrations des Établissements Publics de Santé.

Le conseil d'administration des Établissements de Santé Communaux comportera une représentation des communes autre que la commune de rattachement (Villeneuve-lèz-Avignon).

Certains critères d'activités afférentes aux années 94/95 ont été retenus pour le Canton. Les Communes des Angles et de Pujaut sont concernées.

Elles doivent désigner un délégué. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 19 décembre dernier, a désigné Melle Brigitte BONNEAU.

VIE  
MUNICIPALE

VIE  
MUNICIPALE

# COMMISSION EDUCATION NATIONALE

## ECOLE PUBLIQUE - Rentrée scolaire 96/97

**ECOLE PRIMAIRE**: 195 élèves pour 8 classes

- C.P. Melle FIELLOUX
- C.P. Mme SOULIER
- C.E1 Mme FAUCHERE
- C.E1 Mme FARINA
- C.E2 M. BARRAL
- C.M1 Mme GIULIANI
- C.M1/C.M2 Mme DE ROSSO
- C.M2 M. DOURENS

Mme DE ROSSO



**8<sup>ème</sup> classe :**

Le jour de la rentrée scolaire, Mardi 3 septembre, l'Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale constatant le nombre d'élèves inscrits en primaire, a décidé la création d'un poste supplémentaire d'enseignant.

Le même jour, M. l'Inspecteur sollicitait la municipalité pour que celle-ci aménage un local qui puisse accueillir cette nouvelle 8<sup>ème</sup> classe.

La semaine suivante, Mme DE ROSSO prenait ses fonctions.

Cette création permet aux enseignants et aux élèves de travailler dans des conditions d'effectifs très raisonnables.

## ECOLE MATERNELLE

138 élèves inscrits à la rentrée. Après le départ à la retraite de Jany CHLUCHNIK, l'École Maternelle a vu l'arrivée de Mme Brigitte GUERRAND, nommée à la direction.

Mme MOULET, qui arrive du Primaire, rejoint l'équipe enseignante.



Mme FAUCHERE complète l'équipe enseignante.



Mme FARINA qui nous vient des Alpes Maritimes. Une nouvelle directrice à l'École Primaire.



Brigitte GUERRAND la directrice de l'école maternelle.

Classe jaune	Moyens, Petits	Mme B. GUERRAND
Classe verte	Bébés, Petits	Mme D. GAIA
Classe blanche	Moyens, Grands	Mme M. MOULET
Classe bleue	Moyens	Mme F. DAVID
Classe rouge	Grands	Mme L. DURAND

# COMMISSION TRAVAUX ET CIRCULATION

- Enfin la passerelle est en place ! Elle permet de relier le chemin de la Canebière à celui des Morécades par franchissement du Grès. L'ancien ouvrage avait dû être déposé lors de l'extension du réseau d'assainissement desservant ce quartier. Son remplacement était ardemment souhaité par les riverains de la roubine.

- Elargissement du trottoir à hauteur du groupe scolaire rue Frédéric Mistral. Les avantages apportés par ces travaux réalisés par les employés municipaux sont par ailleurs mentionnés dans une autre rubrique.

- La réfection des trottoirs, rue des Lions, assurent également une meilleure sécurité pour les élèves qui se déplacent en groupe, de l'école jusqu'à la salle polyvalente. La création de nouveaux trottoirs est envisagée.

- Les travaux de mise en place d'un abri-bus place de Marché, dans le prolongement du local technique de la bascule sont commencés.

- Le busage du fossé qui longe le chemin du Loriau dans sa partie basse

## Mise en place de la passerelle sur la roubine du Grès



récemment réhabilitée, va se réaliser dès le début de l'année 1997.

- Amélioration du réseau eaux pluviales : rue des Jardins, rue du Ménage et rue des Lions.

- Les travaux d'extension de l'éclairage public rue du Puits carré, sont en cours.

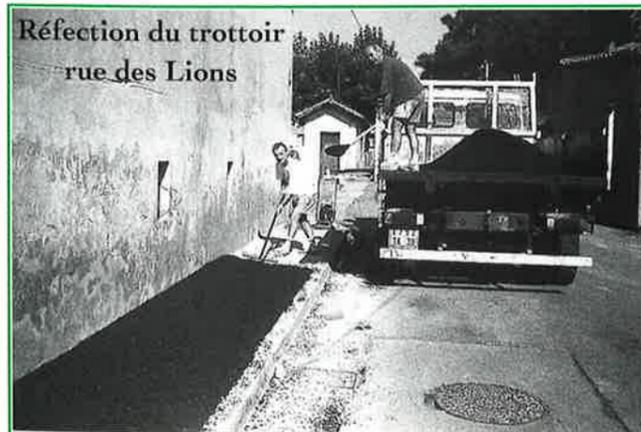
- Réfection de la toiture du clocher de l'église et de sa façade. Les travaux devraient être réalisés courant 97.

- Mise en place d'une nouvelle signalisation aux entrées de Pujaut avec pose de panneaux limitant la vitesse et l'interdiction de doubler dans l'agglomération.

- Entretien régulier et constant des chemins et routes de Pujaut.

- Remise en état de la toiture du Presbytère par l'entreprise Bonnard. À l'intérieur, divers aménagements ont été réalisés (mur, carrelage).

L'adjoint Délégué aux Travaux et Circulation - Jacques VACHER



Réfection du trottoir  
rue des Lions

# COMMISSION PATRIMOINE

VIE  
MUNICIPALE

## L'EGLISE

Une des actions de la Commission :

- avoir sensibilisé l'équipe municipale sur la nécessité de rénover au plus tôt l'église paroissiale et dans un premier temps la partie extérieure,
- avoir entrepris les formalités pour que la restauration du clocher soit effectuée ainsi que la réhabilitation des façades.

Nous nous devons de réaliser nos actions de restauration (ou de création) avec l'aide obligatoire d'une subvention sous peine d'affaiblir nos finances.

En 1996, le DGE (Dotation Globale d'Équipement) nous a attribué la somme de 57.049 F. Elle a deux ans de validité.

Le dossier transmis au Conseil Général a bien été réceptionné. Notre Conseiller Général M. VACARIS, le soutiendra lors de l'élaboration du Budget Primitif 97 du département. La région est également sollicitée.

Nous espérons vivement que ces organismes n'oublient pas notre village, lors de l'attribution des subventions, afin que les travaux puissent commencer en 1997 dans les meilleures conditions.

## MAISON RUE PENTE RAPIDE

Cette maison est rentrée dans le patrimoine communal suite au legs du Mme Ginette LAURENT.

La maison, louée, nécessitait des travaux de mise en conformité et de rénovations. Les frais se sont élevés à 50.000 F

## CHAPELLE ST VEREDEME

La chapelle en ruines de St Vérédème située sur une parcelle de terrain cadastrée B N° 746 lieudit "St Vérédème", pour une contenance de 89 ca, est devenue propriété communale depuis le 18 Juin 1996. L'acte a été signé chez Maître Berger, notaire à Villeneuve-lès-Avignon.

La chapelle St Vérédème est le plus ancien vestige du patrimoine Pujaulain. En 1997, nous devons entreprendre des travaux de renforcement au niveau des fondations et pose de tirants pour la sauvegarde de cet édifice. Quelques notes d'histoire de la vieille chapelle empruntées au "Pijoulen 1984"..

### "La Vieille Chapelle ou La Chapelle de Saint-Vérédème

La chapelle rurale de Saint Vérédème (Saint-Vérimé) dépendait de l'ancien diocèse d'Avignon, comme l'église paroissiale de Saint-Jacques.

Le prieuré de Saint Jacques était à la nomination du prieur de Saint-Vérédème piteancier de l'abbaye. Saint-Vérédème avait été uni à la mense conventuelle le 7 décembre 1282 et à la piteancerie le 10 février 1283.

Les pitances en étaient curés perpétuels (acte de nomination du 2 septembre 1348) et présentaient à la vicairie (Jacques de VIEILLEFONT est présent aux vicaires généraux d'Avignon, sede vacante, le 6 mai 1352).

Le prieur percevait les dîmes sur les blés, grains, légumes et vins (accord avec les Consuls du 13 mars 1282) et payait comme redevance à l'abbé, trente manganarios anone et deux salmées d'orge.

Les Mauristes l'affermèrent pour 3.000 livres en payant au curé portion congrue. (Mémoires de l'Académie de Vaucluse : Archives départementales).

Les Bénédictins de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, furent en possession de la Chapelle de Saint-Vérédème. A cette époque là, nous avons connaissance de divers dons en faveur du monastère du Saint André : DON fait par EIMIN au monastère de Saint André d'Andavon (nom historique de Villeneuve), de la part qu'il possède dans l'église de Saint Jacques et Saint Vérédème de Pujaut avec l'usage du bois qui en relève. DON, par PONS et ROSTAING frères, leurs neveux, Pierre ROSTAING et Aldebert, au monastère de Saint André fondé sur

le mont d'Andavon, de l'église de Saint Vérédème, sise sur le terroir de Pujaut et de la terre qui l'entoure mesurant 146 dextres à l'Est 140 à l'Ouest, 43 au Nord et 69 au Midi. ("Chartes du Pays d'Avignon", de l'an 439 à 1040 par Georges Manteyer).

Depuis un temps immémorial, les paroissiens de Pujaut se rendaient en procession à l'ancienne église Saint-Vérédème, le jour de Pâques, entre le repas de midi et les vêpres. C'était la plus belle, la plus originale et la plus poétique de toutes de nos processions. Elle fut toujours très suivie et ne fut abolie qu'en 1935.

Une deuxième procession avait lieu le troisième jour des Rogations, à 6h00 du matin et, ce jour-là on célébrait la messe à l'auel Saint-Vérédème. Cette procession eut lieu pour la dernière fois, le mercredi 12 mai 1926.

On se rendait une troisième fois à cet antique sanctuaire pour accomplir le vœu fait par nos ancêtres, lors de la peste de 1720. On sait qu'après avoir fait de terribles ravages, à Marseille, à Arles, etc... ce fléau vint faire des milliers de victimes en Avignon. Malgré les précautions matérielles et les ordres très sévères du Duc de Roquelaure qui faisant garder la rive droite du Rhône par l'armée, l'on craignait que la contagion gagnât notre village. L'angoisse était à son comble. C'est alors que les Consuls et tous les habitants de Pujaut, réunis sur la place de l'église, firent le voeu dont le procès-verbal nous a été conservé dans le registre de la confrérie du Saint-Sacrement.

Nos pères furent exaucés, la peste ne franchit point le Rhône, ce qui faisait dire au poète : "tandis que sur l'une des rives du fleuve, les oiseaux même mouraient, sur l'autre leur joyeux gazouillis glorifiait Dieu".

La promesse de nos pères fut tenue intégralement jusqu'à la révolution. Puis dès que la liberté fut

rendue au culte par le Concordat, cette tradition reprit, avec moins d'austérité, sans doute, mais avec la même régularité, et ne fut abolie qu'en 1926.

Lorsque le 16 avril 1791, le domaine de Saint-Vérédème fut vendu, au district de Beaucaire, la chapelle n'avait déjà plus de cloche. Cette dernière avait, quelques semaines auparavant, avec d'autres, pris le chemin de la fonderie.

Par contre, les acquéreurs de la ferme Saint-Anthème des Chartreux, située au fond de l'ancien étang de Pujaut, avait récupéré la cloche de cette ferme. Ils l'offrirent à la chapelle Saint-Vérédème.

C'est donc la cloche de Saint-Anthème qui, installée au sommet de l'église Saint-Vérédème, au lieu et place de l'ancienne cloche des Bénédictins, devait accueillir durant plus d'un siècle les paroissiens de Pujaut arrivant en processions.

Lorsque, à cause du délabrement de la vieille chapelle, les processions à Saint-Vérédème furent abolies, la cloche devenue inutile fut descendue. Les descendants du donateur qui, à cette époque, habitaient encore la ferme Saint-Anthème, manifestèrent alors le désir de reposséder la cloche offerte par leur aïeul.

Elle leur fut restituée très volontiers par le propriétaire de la ferme de Saint-Vérédème qui en était le dépositaire. C'est ainsi que muette, mais encore toute frémissante, la pauvre cloche regagna tristement le lieu de sa jeunesse. (Livre de M. Valentin POIROTTE).

C'est le 12 mai 1926 que le Saint-Sacrifice fut célébré pour la dernière fois dans la vieille église de SAINT-VÉRÉDEME."

Claudine LAURENT

# LE VIN PRIMEUR

VIE  
COMMUNALE

Cette année encore, les journées du "Vin Primeur" ont connu un succès sans précédent.

Le président du Cellier des Chartreux, Alain JOUFFRET, ainsi que l'ensemble des coopérateurs de la commune que l'on oublie de citer trop souvent et sans qui, Le Cellier ne serait pas, avaient organisé cette manifestation en main de maître.

Rien ne manquait !!!

Ce n'est donc pas par hasard si Jacques BLANC, président du Conseil Régional, et à la demande de notre ami Maurice JOUFFRET, président de la Chambre d'Agriculture du Gard, avait choisi de venir à Pujaut.

Par sa présence, il a tenu à affirmer son attachement à l'agriculture mais aussi à honorer les caves qui, aux prix de gros efforts, ont su produire un vin de qualité, reconnu et apprécié.

Le Cellier des Chartreux en est une parfaite illustration.

Les élus communaux, cantonaux, régionaux, les différentes personnalités du monde agricole ainsi que la population, avaient tenu par leur venue à fêter ce vin et ses producteurs.

Chaque jour, Pujaut se fait donc entendre un peu plus au sein des Côtes du Rhône et y fait référence.

Alors, longue vie au Cellier des Chartreux et à la viticulture et encore une fois MERCI !!!



J. BLANC et le vin primeur au Cellier des Chartreux

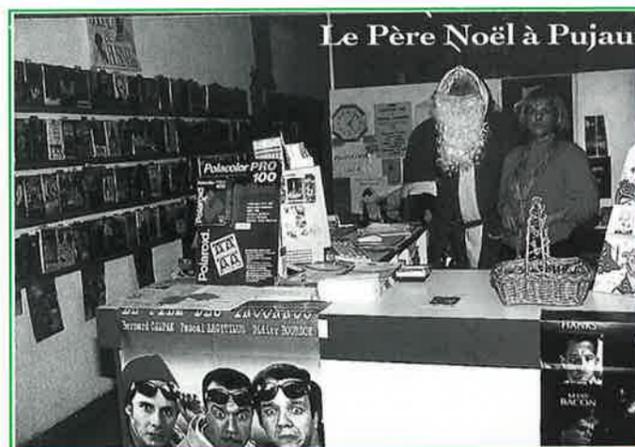
## PUJAUT EN FETE !

Les Commerçants et Artisans Pujaulains se sont regroupés pour fêter les enfants du village les 20 et 24 Décembre dernier, par l'entremise du Père Noël.

Au fur et à mesure de ses déplacements de par les rues et jusque dans les écoles, des papillotes furent distribuées à nos chères petites têtes. Des animations étaient également au programme des festivités : un manège trônait Place du Château.

Par ces journées d'animations et de liesse, les Commerçants et Artisans de Pujaut ont montré leur attachement à la vie de leur village, car durant ces deux journées, rien n'a manqué, ni les papillotes, ni la neige...

Pujaut revêtu de son habit blanc de fête pour accueillir le Père Noël !!! On ne pouvait rêver mieux. Merci Père Noël !!!



## DERNIÈRE MINUTE

Au moment où nous mettons sous presse nous apprenons que notre concitoyen Maurice JOUFFRET, président de la Chambre d'Agriculture du Gard sur proposition du Ministre, vient d'être promu "Chevalier de la Légion d'honneur".

Au travers de cette distinction, c'est l'homme pour sa carrière entièrement dévouée à l'agriculture qui est honoré. Qu'il en soit ici remercié et au nom du Conseil Municipal nous lui adressons toutes nos félicitations.

Le Groupe EXPRESS  
informe la réouverture de son magasin  
"TOUTE ALIMENTATION" à Pujaut.  
Par M. Pierre JEOLAS

La Chaumière de Blanche Neige, crèche halte garderie de Pujaut, a fermé.

L'arrêt d'une association, d'une crèche en particulier, ne peut laisser personne indifférent, le goût de l'échec est amer. Le conseil municipal le regrette sincèrement. Mais comment en est-on arrivé là ?

Cette jeune association a vu le jour à l'initiative de personnes privées sous une forme privée de type loi 1901. Bien entendu, comme toute structure de ce genre elle a eu droit à une aide matérielle et financière municipale.

Les années passent et la crèche est rapidement en difficulté, le déficit s'aggrave d'année en année. Les sommes allouées par la municipalité sont de plus en plus conséquentes, pour atteindre en période noire 190.000 F pour un an. Malgré cela, la mairie continue de faire confiance aux bénévoles.

Rappelons ici, que cette crèche n'est agréée que pour 10 enfants. Depuis l'installation de la nouvelle municipalité, les choses ont été très claires avec le nouveau bureau. La commission association, que j'ai la responsabilité d'animer, a étudié de près ce dossier. Très vite, et après de nombreuses réunions avec les personnes concernées, il est demandé à l'association de diminuer concrètement ses dépenses. Des questions se posent et nous tentons d'y répondre avec la plus grande objectivité possible.

La crèche, dans sa structure actuelle est-elle viable ? Les subventions allouées sont-elles justifiées en terme de besoins et de qualité ? La gestion est-elle correcte et permet-elle le meilleur rapport qualité/prix de revient ?

Le coût moyen annuel pour la mairie se situe alors à environ 140.000 F par an pour 9 enfants de Pujaut.

En 1996, la mairie refuse de combler le déficit de 30.000 F et ne donnera qu'une subvention complémentaire de 10.000 F, 20.000 F restent donc à la charge de l'association.

Fin 96, la municipalité constate que le déficit est toujours présent et que la réduction substantielle des dépenses n'a pas eu lieu. Dans le même temps, et afin de pouvoir faire les comparaisons utiles, nous constatons que les structures très semblables de Villeneuve, Les Angles et

Roquemaure, fonctionnent toutes avec un coût de 5.500 F environ par enfants et par an. Le conseil municipal, sur proposition de la commission, décide de n'octroyer qu'une subvention similaire de 55.000 F par an pour les 10 enfants. A charge pour l'association de rééquilibrer son budget.

Mais pourquoi cette crèche coûte-elle au moins deux fois plus cher que les crèches environnantes ?

Cette différence est essentiellement due à la structure même de la crèche. Trop petite, les charges incompressibles grèvent lourdement son budget. La masse salariale est également trop élevée et le nombre de postes ne correspond pas aux besoins réels. Après la décision du conseil municipal, une réunion mairie/bureau/personnel/parents a lieu en mairie. Le bureau de la crèche nous informe alors que la subvention de 55.000 F proposée par la municipalité peut, en effet permettre à la crèche de fonctionner, moyennant la suppression de 2 postes.

Ces deux postes seraient donc supprimés sans nuire au fonctionnement qualitatif et quantitatif. Reste un déficit de 35.000 F à couvrir en 1997 et la crèche pourrait fonctionner à partir de 1998 avec les 55.000 proposés par la mairie. Force est de constater que la proposition de la commission municipale n'était pas infondée ou irréaliste.

Deuxième réunion du conseil donc, pour l'informer des derniers événements, et la municipalité décide d'octroyer la subvention de 55.000 F en plusieurs tranches, la première le plus tôt possible, c'est-à-dire après le vote du budget, et sous réserve de la signature d'une convention entre mairie et association, comme préconisé par la loi. La question du déficit reste en suspend.

Les choses en seraient restées là, la crèche avait alors la possibilité de démontrer la réalité des efforts entrepris et la viabilité de son budget prévisionnel. Mais un autre élément incontournable, est venu brouiller les cartes.

Fin décembre 1996, en effet, la commission départementale de sécurité visitait notre commune. L'école, la salle polyvalente, deux restaurants et la crèche étaient à l'ordre du jour. Grande fut la surprise lorsque nous avons appris

que cette commission n'était jamais passée, que l'agrément n'avait été donné qu'à la vue des plans et, aux dires du responsable de la commission, que l'établissement n'aurait jamais du ouvrir dans ces conditions. De plus, les locaux présentent de graves dangers d'exploitation et ne sont pas aux normes. La décision de fermer les locaux est prise. Ils ne devront rouvrir qu'après les travaux de remise aux normes effectués. Une chance qu'aucun accident ne se soit jamais produit !!

Le maire a donc laissé un délai et la possibilité à la crèche de solutionner son problème. Mais les travaux coûtent chers et le propriétaire demande, on le comprend, des garanties sur la pérennité de l'association.

**LA MAIRIE NE PEUT BIEN ENTENDU PAS S'ENGAGER SUR CE TERRAIN ET GARANTIR LE MAINTIEN D'UNE STRUCTURE QU'ELLE NE GÈRE PAS.**

Une situation financière difficile et des travaux de sécurité urgents ont donc amené l'association à fermer précipitamment la crèche. Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, lors des réunions préparatoires et des conseils municipaux, il ne faudra pas jeter la pierre aux membres du bureau. Ils ont oeuvré bénévolement, sans compter leur temps, pour une entreprise difficile. Il n'en reste pas moins que la crèche n'existe plus. Le goût de l'échec, tenace, est dans l'esprit de tous.

Passé la colère, j'espère que les esprits chagrins sauront faire la part des choses et ne pas succomber aux inévitables "récupérateurs". Le personnel, bien évidemment paie les pots cassés de cette situation. Leur détresse actuelle est bien compréhensible. Tout sera fait pour les aider à traverser cette épreuve. Mais le travail n'a pas été supprimé pour autant, et le potentiel d'enfant à garder est toujours le même, je garde donc bon espoir. Les parents, eux non plus, n'ont pas été oubliés, certains ont même trouvé des places à Villeneuve avant la date qu'ils avaient prévue, si la crèche de Pujaut avait fonctionné normalement.

Nous nous tournons maintenant résolument vers l'avenir, la commission jeunesse aura la charge de mettre des solutions en place.

Pour la Commission Association  
Rémy VERNET

La commission association, ouverte pour l'occasion à tous les conseillers intéressés a donc eu le triste privilège de traiter le dossier de la crèche. Dans le même temps, la commission jeunesse, que j'anime également, se penche sur les problèmes de la petite enfance et de l'adolescence. Beaucoup de travail donc, depuis un an nous a permis de mieux connaître ce domaine, ses besoins, nos possibilités actuelles et nos capacités futures.

La salle des jeunes attend une décision d'attribution de subvention du conseil général pour présentation au conseil municipal du projet définitif. Les autres projets sont également en bonne voie, détaillons les un peu.

## CRÈCHE

Avec la fermeture de la crèche nous avons été obligé d'agir beaucoup plus rapidement que prévu dans le domaine de la garde collective des jeunes enfants. Les travaux préliminaires de notre commission nous ont permis de réagir rapidement aux propositions de Villeneuve. Deux enfants de la crèche de Pujaut ont pu être acceptés en urgence sur un accord de principe et aucun problème n'est resté sans solution.

Si les accords avec Villeneuve peuvent être signés, 9 enfants pourront être accueillis à plein temps dans cet établissement. Les prévisions nous indiquent que les demandes d'inscriptions pourront être honorées et au mois de septembre 9 petits Pujaulains bénéficieront de cette structure moderne à proximité de notre village.

Le coût pour la commune diminuera sensiblement à 4.800 F environ par an et par enfant.

## CRECHE FAMILIALE

Ce service n'existe pas actuellement sur Pujaut. Il consiste à améliorer, dans la mesure du possible, le système de garde à domicile par les assistantes maternelles. Nous avons rencontré les différents intervenants et notamment les responsables du Syndicat Intercommunal de la crèche familiale de Roquemaure et les assistantes maternelles de Pujaut.

Le système semble intéressant et améliorerait surtout les conditions de travail des assistantes maternelles. Mais celles-ci semblent bénéficier de l'aide d'une association départementale performante. C'est donc à elles de choisir la meilleure solution.

## CENTRE DES LOISIRS

Il s'agit de la garde des enfants pendant les vacances scolaires. Si l'accord peut être conclu, les enfants de Pujaut pourront bénéficier, sur le centre des "Cigales" à Rochefort :

- d'un plus grand nombre de places
- de l'extension au mercredi
- du tarif CAF, 27 à 75 F par jour et par enfant, suivant les revenus, au lieu de 80 F actuellement avec maintien des réductions par vos organismes habituels.
- du transport gratuit de Pujaut à Rochefort par bus.

La part communale serait réduite à 33 F au lieu de 65 F. D'après le sondage réalisé auprès des parents des enfants de l'école primaire de Pujaut, ces propositions nous semblent intéressantes. Elles répondent à vos soucis principaux.

La commission tranchera bientôt sur ce dossier, par rapport à l'idée de centre aéré sur notre commune. Il nous faut maintenant concrétiser. La prochaine réunion est doré et déjà fixée à la mi-janvier, notre objectif étant de signer un contrat de partenariat intercommunal dans les plus brefs délais.

## HALTE GARDERIE

Ce projet est soumis à une subvention C.A.F. Elle serait située, en cas d'accord, sur les hauts de Villeneuve. Conséquence immédiate pour les parents => diminution du coût horaire de 12 F à 7 F.

Le coût total de l'opération crèche plus halte garderie serait de 55.000 F environ pour un service quantitativement semblable. La qualité du service rendu par les structures Villeneuvoises n'étant plus à démontrer.

Pour la commission Jeunesse - Rémy VERNET

**CADASTRE**

Les services du Centre des Impôts Fonciers de Nîmes réalisent actuellement le remaniement du Cadastre de notre commune.

Cette opération permettra à terme d'obtenir un plan cadastral, plus précis, plus lisible et plus apte à remplir ses fonctions à savoir :

- l'identification certaine des biens
- la détermination physique de biens (limites et superficie)

**DÉROULEMENT DES TRAVAUX**

L'ouverture des travaux fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui autorise les géomètres du cadastre à pénétrer dans les propriétés.

Dans le courant des jours qui viennent, vous verrez donc des personnes circuler sur la commune pour apposer signaux, bornes ou repères.

Les propriétaires concernés seront contactés individuellement pour la reconnaissance des limites de leurs parcelles en zone rurale. Il est signalé que les litiges entre riverains ne sont pas de la compétence des géomètres, mais des tribunaux civils.

Le relevé du plan qui consiste à traduire sur papier la délimitation effectuée fait appel à de nouvelles techniques :

- ✦ le levé terrestre à l'aide d'appareil de mesure électromagnétique des distances.
- ✦ la photogrammétrie qui consiste à exploiter les photos aériennes
- ✦ l'utilisation de signaux émis par un réseau de satellites appelé G.P.S. (Global Positioning System)

**COMMUNICATION AUX PROPRIÉTAIRES**

A l'issue des travaux de terrain, chaque propriétaire sera avisé des résultats du remaniement. Un exemplaire du nouveau plan sera affiché en mairie pendant un mois. Une permanence d'une semaine environ sera organisée afin de permettre aux propriétaires de formuler leurs observations éventuelles.

**CONCLUSION**

Le remaniement est une opération concertée, une collaboration étroite doit s'instaurer entre propriétaires et géomètres du cadastre. Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil.

Pour l'instant **SEULE** une partie du territoire de la commune est concernée par cette révision. Il s'agit des quartiers qui sont essentiellement urbanisés. Le résultat des travaux est prévu en 1999.

Ces travaux sont l'occasion pour la municipalité de mettre en place la numérotation des rues et chemins de la commune. Cette opération qui est longue et onéreuse sera inscrite en partie au budget 1997.

André ROCHE

**UNE ASSOCIATION EST NÉE A PUJAUT**



Venez rejoindre le "CLUB COUTURE ET TRAVAUX PRATIQUES"

- ✓ Pour la couture et la broderie : le lundi de 14h00 à 17h00
- ✓ Pour les travaux manuels, peinture sur soie, patchwork, etc... : le jeudi de 14h00 à 17h00

Cette nouvelle association qui a vu le jour le 16 octobre 1996, accueille toutes les personnes intéressées par ces activités.

Les permanences se trouvent :  
Salle municipale  
Route du Stade

**CONTACT :**  
Mme Josette VERNET  
04 90 26 40 65



**ESPACE DÉTENTE**

**MOTS CROISÉS**

VOUS TROUVEREZ LA SOLUTION DU JEU DANS LE PROCHAIN "MUNICIPAL INFOS"

**LA POMME DE PUJAUT**



**L**a pomme est incontestablement le fruit le plus connu et le plus ancien de la terre. Eve n'a-t-elle pas croqué la pomme pourtant défendue ? L'histoire, ou la légende, nous le démontre bien !

Avant la lecture de ce petit commentaire, il faut bien noter que les informations données ne concernent que le territoire de Pujaut. "LOU PIJOULEN" oblige!

Rappelons qu'au début du siècle, le blé et la vigne couvraient la quasi totalité de la superficie agricole du pays. De nos jours, la vigne en est la principale et la culture du pommier vient en seconde position.

Diverses variétés, différentes couleurs et l'échelonnement du calendrier de récolte ci-dessous donneront ainsi à l'amateur, une connaissance plus large de cette récolte estivale.

Récolte effectuée par des hommes et des femmes vaillants qui ne craignent ni la canicule, ni la chaleur étouffante de l'intérieur des vergers en plein été.

► Début Juillet, débute la récolte des "CARDINALES" (rouges), puis fin Juillet, cueillette des "PRIMAROUGES" ou "AKANES" (rouges), ainsi que les "EARLYGOLDS" et les "PRIMAGOLDS" (jaunes).

► Début Août, arrivent les "OZARKGOLDS" (jaunes), suivies à la mi-Août par les "ELSTARS" (bicolores) ainsi que des différentes variétés de "GALA" (bicolores) comme la "MONDIAL GALA", la "ROYAL GALA", l'"IMPÉRIAL GALA", la "GALA MUST" ou la "GALAXIE".

► Début Septembre, plusieurs mutants de "GOLDEN" (jaunes) démarrent, telle que la "SMOOTHÉE", la "GOLDEN", la "LYSGOLDEN". On trouve aussi à cette époque la "REINE des REINETTES".

► Fin Septembre, on cueille alors des "EARLYS RED ONE" et des "STRARKIMSONS" (rouges et allongées).

► Début Octobre, c'est la dernière récolte de pommes avec la "GRANNY" (verte et acidulée). En ce qui concerne la qualité de la pomme, il faut savoir que la nature du sol en dépend. Ici, le terrain est calcaire, ce qui donne comme avantage une meilleure coloration du fruit.

D'autre part, l'absence totale d'arrosage a un effet important sur son goût. En effet, la pomme de Pujaut est incontestablement plus douce que celle cultivée sur des terrains irrigués.

Breve énumération sera faite sur les différentes maladies du pommier qui nécessitent de coûteux traitements aux agriculteurs. Citons par exemple : le "Carpocapse" (ver du fruit), la "Tavelure" (champignons sur le fruit et la feuille), "l'Odium" (sur les feuilles), pucerons et araignées (sur le feuillage) et le "Russeting" (sur l'épiderme du fruit). Le "Russeting", malheureusement facteur dévalorisant au regard de l'acheteur, n'altère en aucun cas le goût de la pomme. Il permettrait même une plus longue conservation...

Après cette analyse succincte de nos vergers, il serait dommage de ne pas parler des qualités nutritionnelles de la pomme et de ses bienfaits sur la santé (vitamines, cholestérol, peu de calories, transit intestinal...).

Et pourtant, la consommation de la pomme diminue partout en Europe et ce, malgré les nouvelles campagnes publicitaires. Ce recul s'inscrit certainement dans la baisse des dépenses alimentaires des foyers. Certains, délaissent aussi ce produit au profit de yaourts ou d'autres desserts sans pépins ni peau.

En conclusion de ce modeste récit, qui a pour seul but d'informer sommairement les amateurs et curieux du "Paysage agricole du Pujaut", je ne dirais qu'une chose :

*"Sachons conserver le goût des fruits et le transmettre aussi aux générations futures afin que se maintiennent les vrais valeurs nutritives et que se perpétue l'amour de la terre de ces hommes fidèles et authentiques que sont nos agriculteurs"....*

Claude JOUFFRET.



# CARNETS

## VIE COMMUNALE

### NAISSANCES

Valentine RICARD ... 10.06.96 (Avignon)  
 Barbara ZUNINO .... 16.06.96 (Avignon)  
 Nicolas BURDIN ..... 24.06.96 (Avignon)  
 Camille PRATA ..... 26.06.96 (Avignon)  
 Malthide LUCA ..... 14.08.96 (Avignon)  
 Céline GOY ..... 19.08.96 (Avignon)  
 Valentin VERDE ..... 24.08.96 (Avignon)  
 Justine BASSEMONT 29.08.96 (Avignon)  
 Jérémy CHAVET ..... 19.10.96 (Arles)  
 Sacha BINISTI ..... 07.11.96 (Avignon)  
 Loïc DELACOURT .. 26.11.96 (Avignon)

### MARIAGES

Michel APPLANAT  
 & Stéphanie REYNAUD ..... 21.06.96  
 Isac BORGES LOPES  
 & Christine DEL VECCHIO ..... 06.07.96  
 Paul BINISTI  
 & Joëlle BENTZ ..... 08.07.96  
 Bruno RICHARD  
 & Sophie LAPEYRE ..... 16.07.96  
 Pascal RAT  
 & Anne-Cécile TRILLAT ..... 20.07.96  
 Fabien SCHNEIDER  
 & Virginie GRAPIN ..... 20.07.96  
 Manuel BRUGIROUX  
 & Sabine MABY ..... 27.07.96  
 Laurent CHRESTIEN  
 & Céline ZEEH ..... 27.07.96  
 Eric SLODECKI  
 & Eliane PARRA ..... 03.08.96  
 Philippe ODRU  
 & Elisabeth GAVAZZI ..... 03.08.96  
 Yannick MOST  
 & Marie-Carmen MESTRE ..... 03.08.96  
 Christophe CHAUDEYRAC  
 & Valérie ROUANE ..... 10.08.96  
 Michel LE BRIGAND  
 & Corine REYNOUARD ..... 31.08.96  
 Michel VIALLE  
 & Valérie FANZOTTI ..... 02.09.96  
 Philippe GROTTI  
 & Sylvie MARTIN ..... 14.09.96  
 Christian GRANDSIRE  
 & Marie GARCIA ..... 05.10.96  
 Louis QUIOT  
 & Marie-France HERVAGULT ..... 21.10.96

### DÉCÈS

Paulette ZORZI  
 Veuve BLANC ..... 20.06.96  
 Elise RANC  
 Veuve ASTIC ..... 24.06.96  
 Marie, Rose BONNAUD  
 Veuve BOUZON ..... 06.07.96  
 Jean, Antoine CANDIA ..... 08.08.96  
 Marie, Louise GINOUX  
 Veuve MONIER ..... 13.08.96  
 Clémentine MARTIN  
 Veuve ESTOURNEL ..... 25.08.96  
 Jeanne POUZOL  
 Veuve JOUFFRET ..... 27.09.96  
 Angelo ALTAVILLA ..... 03.10.96  
 Laïla KARKACH ..... 18.10.96  
 Johan ROMESTAN ..... 29.10.96  
 Martial VIDAL ..... 14.12.96

## VIE COMMUNALE

# ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS (FNACA) DE PUJAUT

Toujours respectueux des traditions et des souvenirs que nous devons à nos anciens, l'association a commémoré le 11 Novembre avec ses fastes habituels.

Comme chaque année, un public nombreux a assisté à cette cérémonie. Nous remercions les enfants des écoles pour leur prestation et sommes encore émus de leur interprétation de la "Marseillaise".

Après le dépôt de gerbes par la municipalité et les associations de notre commune, le "pot de l'amitié" a été offert salle polyvalente.



### PROJET

Depuis quelques temps nous parlions d'un jumelage avec "DIGOIN" (Saône et Loire) dans le cadre de la FNACA. C'est chose faite. La première cérémonie aura lieu le 31 Mai 1997 à DIGOIN, et nous recevrons nos amis courant Septembre à PUJAUT.

De plus amples renseignements vous seront adressés par courrier, mais dores et déjà retenez les dates du 31 Mai et 1<sup>er</sup> Juin 1997.

En attendant, n'oubliez pas "l'Omelette Party" qui aura lieu le 22 Février prochain.

Le Président.

### COLLECTES DE SANG A PUJAUT

L'Association des donneurs de Sang Bénévoles de Pujaut a la plaisir de vous communiquer les dates des prochaines collectes qui se dérouleront à la salle polyvalente les :

**JEUDI 27 FÉVRIER 1997**  
**JEUDI 29 MAI 1997**  
**JEUDI 29 AOÛT 1997**  
**JEUDI 27 NOVEMBRE 1997**

De plus, l'association fera son Assemblée Générale annuelle courant Mars. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe des membres, merci de bien vouloir vous faire inscrire chez le président M. Louis QUIOT, Rue de la Grande Maison - Pujaut.

### COMMUNIQUÉ

Votre enfant est en difficulté scolaire ?  
 Vous n'avez pas la possibilité de l'aider ?  
 Madame Françoise FABRE  
 vous propose une aide bénévole tous les  
 mercredis après-midi de 14h00 à 16h00,  
 salle municipale (en attendant la salle des jeunes)  
 Ces cours s'adressent aux enfants de Pujaut  
 jusqu'au CM2.

Renseignements au 04 90 26 42 89

## LE COIN DES POÈTES

### *La Nuit*

*J'ouvre ma fenêtre, je regarde la rue.*

*Le ciel est sombre. C'est une nuit sans lune.*

*Dans le lointain, j'aperçois les lumières de la ville la plus proche.*

*C'est une féerie pour les yeux.*

*Au ciel, une étoile brille. C'est un avion qui passe.*

*La chatte de la voisine appelle avec amour son matou.*

*Les phares des voitures éclairent la rue.*

*Dans le lointain un chien aboie.*

*La télé diffuse des chansons anciennes. C'est un plaisir pour l'oreille.*

*Dans le calme du soir les cheminées des maisons forment des ombres chinoises.*

*Le clocher du village sonne minuit,*

*C'est l'heure où les braves gens vont se blottir dans les bras de Morphée.*

*Il se fait tard, à mon tour le sommeil me gagne.*

*Je ferme ma fenêtre.*

*H. Verdier (1994)*

### PETITE HISTOIRE DU MARRON

Originnaire d'Asie mineure, ce fruit occupe jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle la place de la pomme de terre. On le consommait bouilli, en purée et il remplaçait haut la main le blé lorsque celui-ci venait à manquer.

Sa consommation a connu son apogée sous Henri VI, puis il a progressivement disparu de nos menus.

On délaisse alors les châtaigneraies d'Ardèche et des Cévennes et ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que Clément FAUGIER relance, en Ardèche, la production industrielle de produits à base de marrons.

C'est au cours du XVII<sup>e</sup> siècle que la recette du marron glacé apparaît dans nos livres de cuisine.

La technique du glaçage a permis de mieux conserver l'humidité et la saveur du fruit. Aujourd'hui, la plupart des marrons utilisés par les artisans et les industriels du confisage, proviennent d'Italie.

Le marron de Naples et le marron de Turin sont les deux variétés les plus recherchées pour leur grosseur et leur qualité gustative. Fruit riche et célèbre, ses propriétés nutritionnelles sont reconnues. C'est un produit glicidique à forte teneur en sucre lent. Il est également riche en vitamines B1, B2 et C.

Bonne consommation.

*(texte emprunté au Comtadin)*

La rubrique  
**"LE COIN DES POÈTES"**  
est ouverte, envoyez-nous  
vos écrits (poèmes, contes,  
contines, etc...)

Directeur de la Publication : Jacques ROUCHETTE - Maire de Pujaut  
Responsable d'édition : Claudine LAURENT - Maire Adjoint, Déléguée à la Communication  
Comité de rédaction : Les Membres de la Commission Communication  
Composition, maquette et impression : Imprimerie L'EMPREINTE - Le Pontet  
Semestriel tiré à 1.500 exemplaires  
Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 1997